

ARRETE n° 2021-62

**RELATIF aux résultats des ELECTIONS
A distance par voie électronique**

AU CONSEIL DE L'UFR ESTHUA, TOURISME ET CULTURE

Du mercredi 24 mars 2021 au jeudi 25 mars 2021

Collège des usagers

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les statuts de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture, tels que modifiés par le Conseil d'Administration le 31 janvier 2019 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrête n° 2021-39 du 22 février 2021 relatif à l'organisation d'élections à distance par voie électronique pour le collège des usagers du Conseil de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture ;

Vu l'arrête n° 2021-58 du 18 mars 2021 RECTIFICATIF, relatif à l'organisation d'élections à distance par voie électronique pour le collège des usagers du Conseil de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture ;

Vu l'arrêté n° 2021-50 du 9 mars 2021 relatif aux listes de candidats aux élections au Conseil de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture en ce qui concerne le collège des représentants des usagers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du jeudi 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du vendredi 26 mars 2021 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Sont élus aux élections au **Conseil de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture** pour le collège des usagers :

Liste « BOUGE TA FAC AVEC LA FÉ2A »

Titulaires :

- LEMASLE Lucie
- BAES Julien

- MAHÉ Faustine
- CERVERA Matteo
- BOUCARD Jade
- GEORGET Simon

Soutien : Fé2A, Fage

Fait à Angers, le 26 mars 2021

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 26 mars 2021